Image not found or type unknown

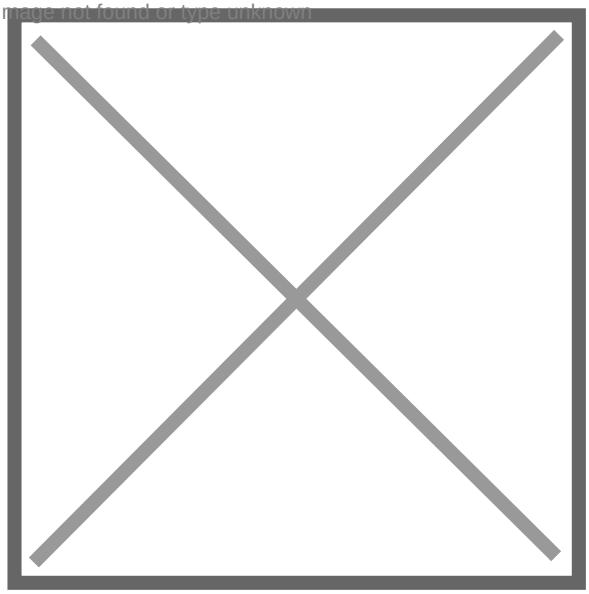

Jugement en assistance educative

Par **titiskahina**, le **06/08/2013** à **22:44**

bonsoir, je souhaiterai des renseignements suite a un harcelement du pere de ma fille, son droit de visite a ete reduit et se fait sur un point rencontre , suite a quoi il a continuer son harcelelement devant son comportement mon assistante sociale l 'a fait convoquer et il ne sait pas presenter donc elle a saisi le juge pour enfant pour obtenir une enquete social hors il ne sait pas presenter la juge m'a dis que je devrai etre suivi pendant 1 an par un educateur pour aider ma fille a faire le deuil de son pere qu'elle n'a pas revu depuis presque 1 an et me soutenir s'il revener me harceler et j'ai ete d'accord et mon avocate a juger que c'ete bien . Sauf que j'ai recu le jugement et la je tombe des nu c'est moi qu'on juge par mon etat psychologique et que je suis trop angoisser , que je sais pas gerer mes emotions et donc ma fille ne semble pas etre proteger des conflits en fonction de mon état de santé psychique tout ca est baser sur le rapport de l'assistante social a qui je me suis confier sur le fait que ma fille manger pas bien et dormer mal probleme regler depuis et qui n'ont rien avoir avec etat psychique de plus on est suivi par des psycologues depuis le debut et on les a meme pas consulter . Que puis je faire car le delai pour faire appel et passer et j'ai peur qu'on me retire ma fille [fluo]merci[/fluo]

Par **nikolase**, le **05/10/2013** à **03:14**

ci vous avez parler mal avec l'éducatrice c normal il faux que vous demander au juge que vous voulez faire un diagnostique psychiatrie le rapport de psychiatre qui peu vous aider que vous avez pas de difficulté.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés